



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-019 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2023, le projet de règlement numéro 2023-019 concernant le traitement des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a été présenté, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11-001)*.

Ce Règlement numéro 2023-019 a été adopté par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire qui tenue le **jeudi 16 février à 16h30, à la Caserne 31** de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, **au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec**

En plus d'avoir pour effet d'abroger le règlement 2018-008, ce règlement vise principalement à ajuster la rémunération des administrateurs et changer des modalités concernant l'indexation dont voici les changements :

1. La rémunération de base sera fixée à deux cent cinquante-sept dollars (257 \$) par mois. Cette rémunération est actuellement de 245.06 \$;
2. Le président du conseil d'administration aura une rémunération additionnelle de deux cent quatre-vingt-six dollars (286 \$) par mois. Cette rémunération est actuellement de 272.29 \$;
3. Le vice-président du conseil d'administration aura une rémunération additionnelle de quatre-vingt-six dollars (86 \$) par mois. Cette rémunération est actuellement de 81.69 \$;
4. L'indexation sera majorée, le 1^{er} janvier de chaque année, selon l'indice des prix de consommation (IPC) au 1^{er} juin pour les douze (12) mois précédents, avec un maximum de 3.5 %. Cette indexation est présentement avec IPC du 31 décembre avec aucun maximum.

Fait et donné à Beloeil le 17 février 2023.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 février 2023

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière